



SE PERFECTIONNER DANS LE RÈGLEMENT ET LES RECOURS EN CONVENTION IRCA

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA122	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1917,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 04/06/2025 au 05/06/2025
- Du 01/12/2025 au 02/12/2025

OBJECTIFS

- Appliquer les règles du droit commun dans le cadre de la convention IRCA
- Maîtriser les règles de gestion des dossiers au-delà de 5% d'AIPP et en cas de décès
- Se perfectionner dans l'analyse des recours en contribution conventionnel et/ou droit commun

Métiers préparés :

Gestionnaire spécialisé dans les recours en contribution

Chargé indemnisation automobiles corporels

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :
Échange et mise en situation de dossiers conventionnels complexes et cas pratiques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

- A. Règles communes de gestion particulières
- 1. Gestion des non garanties et non assurances
- 2. Cas spécifiques de mandat
 - a) ensemble tracté
 - b) véhicule assuré auprès des assureurs au titre de plusieurs usages
 - c) non garantie
 - d) véhicule volé
- 3. Analyse, revendication du mandat et formalités en cas d'AIPP supérieure à 5 % ou de décès pour toutes les typologies d'accident
- 4. Gestion informatisée et sorties définitives
- 5. Évaluation du dommage corporel (opposabilité des conclusions entre assureurs, aggravation de l'état de la victime)
- B. Recours en contribution
 - 1. Détermination du droit à recours conventionnel et droit commun
 - a) typologie deux véhicules
 - b) collision en chaîne et carambolages en cas d'AIPP inférieure et supérieure à 5 %
 - 2. Cas spécifiques
 - a) intervention d'un VTM non assuré, non identifié ou assuré auprès d'une société non adhérente
 - b) ensemble tracté
 - c) véhicule garanti pour des usages différents auprès d'assureurs différents
 - d) préjudice supérieur au plafond d'arbitrage obligatoire
 - 3. Gestion informatisée et présentation des recours en contribution
 - 4. Délais de présentation et unicité de recours (sanctions et forclusions)
 - 5. Action en remboursement (reprise de mandat, action judiciaire)
- 6. Étude de la procédure de résolution des litiges et de saisine de la commission de conciliation
- C. Analyse des dernières notes et sentences arbitrales
- Mise en perspective des nouveautés conventionnelles au regard des problématiques de gestion

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires spécialisés en recours en contribution
Gestionnaires confirmés en automobile

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1917,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 01/02/2026 à 17:11